

C.C.T.P.
CENTRE HOSPITALIER
DE BEZIERS
TRAVAUX ANNUELS 2022 DE
REMISE EN ETAT
TCE
Des USLDs de PERREAL

SOMMAIRE

- I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET**
- II. DESCRIPTION GENERALE**
- III. PROGRAMME DES BESOINS**
- IV. PROGRAMMES TECHNIQUES**
- V. DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES PAR LOT**

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet la **REMISE EN ETAT DES SURFACES DES BATIMENTS DU SITE PERREAL**

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. L'établissement relève :

- De la réglementation Type U et J
- Des dispositions générales applicables aux ERP

II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

→ ETAT DES LIEUX

Les bâtiments objet de la présente consultation se situent dans l'enceinte du Site Perréal (2 bd Ernest Perréal), situés en rez de jardin et étages
Ces locaux destinés à l'accueil des personnes âgées sont en activités.

Une visite préalable est obligatoire afin d'appréhender l'état des lieux et prendre en compte les contraintes de déroulement des travaux (Cf. fiche hygiène et sécurité).
Une attestation de visite sera délivrée à cette occasion.
Cette dernière remise avec le dossier des offres.

III – PROGRAMME DES BESOINS

→ PRESCRIPTIONS COMMUNES

Principalement, les travaux prévus au présent document concernent :

- Remise en état des surfaces de certains locaux en peinture **avec reprise des supports dégradés** (trous placo, cimaises arrachées à refixer, etc.....)

→ LOCAUX CONCERNES

- **BATIMENTS : A, B, C, D, E, F rez de chaussée + étages**
- **BATIMENTS : H, I, J, K, rez de chaussée + étages**
- **BATIMENT L en rez de chaussée (partiel)**
- **BATIMENT R rez de chaussée + étages**

IV – PROGRAMME TECHNIQUE

→ ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux sont réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages (ouvrages mitoyens).

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. Les travaux pourront être si besoins programmés en dehors des heures ouvrées, ou selon les horaires d'activités disponibles de l'activité hospitalière

L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc...).

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc..., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise.

→ Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.
- Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc...
- Enlèvement des déchets et nettoyages
- Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux.
- L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution de ses travaux.
- Tous les moyens nécessaires au respect de la réglementation pour le travail en hauteur

HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

⊗ RESPECT D'HYGIENE

- Fermer l'espace occupé par le chantier (cantonnement)
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

⊗ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Sécurité Incendie :
- **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

⊗ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

TOUS LES LOCAUX ET ZONES SONT IDENTIFIEES PAR DES PLAQUES DE MAINTENANCES COLLEES. CELLES-CI DEMEURERONT EN ETAT D'ORIGINE.

V – DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES PAR LOT

CCTP

LOT 8 - PEINTURE- PROTECTION MURALES

LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE

CONTACT POUR RENDEZ- VOUS :

GEORGES BLAZQUEZ TEL : 04 67 35 71 79

georges.blazquez@ch-beziers.fr

1 – CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entreprise doit la préparation des supports en vue de la mise en peinture :

- Préparation de toutes les surfaces y compris reprise partielle des supports (trous, dégradations diverses du placo, etc....).
- Une reconnaissance des lieux est nécessaire pour déterminer la nature de la préparation.

☞ A titre d'exemple :

- brossage, lessivage et ponçage
 - rebouchage, révision, enduisage, plâtre, etc....
 - si nécessaire une couche de fixateur
 - si nécessaire dans les zones où la toile de verre est à réparer : fibre conservée et remise en état.
 - si nécessaire dépose et repose des cimaises arrachées, idem pour les couvre-joints de dilatation verticaux, seront lasurés et peints.
-
- Toutes les surfaces seront peintes et devront satisfaire aux divers essais D.T.U., suivant une classification par 3 grandes familles de locaux (suivant supports).
 - Les produits utilisés seront de marque et de réputation établies, telles que SIKKENS, CORONA, TOLLENS ou similaires, sans odeur.
 - La peinture des murs, portes, cadres, etc..., devra être lessivable y compris les équipements et supports des tuyaux, radiateurs, gaines, etc..., lorsqu'ils sont apparents.



**A LA LIVRAISON LES ENTREPRISES DOIVENT LE
PARFAIT NETTOYAGE DU CHANTIER**

2 – LOCALISATIONS

Les surfaces ci-dessous sont données à titre indicatif. Attention la surface et le quantitatif sont à contrôler sur place par la société.

BATIMENTS A – B – E

ORFEVRES

Accueil service : peinture 2 pan de murs 27 m² + protection murales 3.5 ml/ h1,30

Chambre 2 : pose de protections pvc (type décochoc) 3ml h 1,30

Chambre 5 : réfection sol (4m x 5m)

Chambre 9 : pose protection pvc murs salle d'eau 2 ml h 1,30m

Chambre 12 : peinture des murs (4m x 5m, hsp 2,90)

TISSERANDS

Accueil service : peinture 2 pan de murs 27 m² + protection murales 3.5 ml/ h1,3

Chambre 5 : réfection sol (4m x 5m)

CHAPELIERS

Accueil service : peinture 2 pan de murs 27 m² + protection murales 3.5 ml/ h1,30

Office : peinture bloc portes

Chambre 101 : pose protection pvc 3ml h 1,30m

Chambre 104,105,106,107 108 109,110,112,113,114,115,111 : pose protection pvc tête de lit (1.50m h 1.30)

Chambre 105, 106,109,110,112,114,111 : peinture bloc porte

BRODEURS

Accueil service : peinture 2 pan de murs 27 m² + protection murales 3.5 ml/ h1,30

Office : peinture bloc portes

Chambre 7,8,9,13,15,17,19,24,26,27 : pose protection pvc tête de lit (1.50 h1.30)

PERCALINES

LIEU DE VIE : i.1.30 peinture 2 pan de murs 10ml h 3m + protection murales 10ml h 0,80m+
porte entrée service

Chambre j 1.15 : peinture des murs et 2 portes (4 m x 5 m , hsp 2,60)

Passerelle i j : pose protection pvc sous bassement 12 ml h 1,30

CALICOTS

LIEU DE VIE : i.2.30 peinture 2 pan de murs 10ml x 3m + protection murales 10ml h 0,80m

Passerelle i j : pose protection pvc sous bassement 12 ml h 1,30
wc i.2.14 : réfection sol + peinture des murs (2,6m x 1 m,hsp 2,6)

PINEDE 1

Peinture en totalité murs et blocs portes

- **Couloir rez-de-chaussée** (salle de soins, bureau animation) 30m2
- **Bureau médecin** : peinture des murs 40m2

→ Visite initiale :

Une visite préalable au devis sera réalisée. Un avis de visite sera remis et joint au dossier afin que celui-ci soit recevable.

→ Vérification des travaux :

Une fois les travaux terminés, le chargé d'affaire du Centre Hospitalier de Béziers vérifiera la conformité et réceptionnera les travaux. Pour une réception sans réserves, le titulaire transmettra l'ensemble des éléments nécessaires au DOE (plans de localisation, fiches techniques avec RAL...Etc)